

D Initiatives et Changement ons 2015-2016



M. Mme :
 Adresse :
 E-mail :

Oui, Je verse un don pour soutenir les projets en cours :

- En retournant un chèque libellé à « Initiatives et Changement » d'un montant de
- En faisant un don en ligne sur www.ic-fr.org d'un montant de
- En devenant donateur régulier via la mise en place du prélèvement automatique (remplir la fiche ci-dessous)

A....., le / /

Signature :



Oui, je deviens donateur régulier d'Initiatives et Changement France et je contribue ainsi au développement d'actions en faveur du mieux vivre-ensemble.



1 - Je complète l'autorisation ci-dessous et je vous donne mon accord pour effectuer les prélèvements suivants :

Mlle Mme M.

Nom :

Adresse :

Tel :

Prénom :

CP :

Ville :

Je choisis de verser la somme de :

10€ 15€ 20€ Autre :€

Avec la fréquence suivante :

Mensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

2 - Je joins un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.)

Le premier prélèvement aura lieu le 5 du mois suivant la réception de ce courrier. Vous restez libre à tout moment d'interrompre vos prélèvements, en nous prévenant 30 jours à l'avance par simple courrier.²

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le bénéficiaire désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le bénéficiaire.

N° NATIONAL D'EMETTEUR
555704

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

.....

NOM ET ADRESSE DE L'ASSOCIATION BÉNÉFICIAIRE

INITIATIVES ET CHANGEMENT
 7 BIS RUE DES ACACIAS
 92130 ISSY LES MOULINEAUX

COMPTE A DEBITER

Code-Etabliss. Code Guichet Numéro de compte

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Clé RIB

Date :

Signature obligatoire :

¹ Vos dons sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du montant versé et dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Ainsi, un don de 90€ ne vous coûte en réalité que 30€.

² Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, prévues dans la délibération n°80 du 11/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.